

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2023-172

PUBLIÉ LE 8 NOVEMBRE 2023

Sommaire

03_Préf_Préfecture de l'Allier / Mission Interministérielle de Coordination

03-2023-11-07-00002 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2731/2023 du 7 novembre 2023 portant composition de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale de l'Allier (2 pages)

Page 3

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2023-11-07-00002

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2731/2023 du 7
novembre 2023 portant composition de la
Commission Départementale de Présence
Postale Territoriale de l'Allier

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2731/2023 du 7 novembre 2023

**portant composition de la Commission Départementale
de Présence Postale Territoriale de l'Allier**

Article 1 - La composition de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale de l'Allier, ayant voix délibérative, est fixée ainsi qu'il suit :

⇒ **En qualité de représentants des communes de moins de 2 000 habitants :**

Titulaire	Suppléante
M. Xavier CADORET Maire de Saint-Gérand-le-Puy	Mme Stéphanie CUSIN-PANIT Maire de Hérisson

⇒ **En qualité de représentants des communes de plus de 2 000 habitants :**

Titulaire	Suppléant
M. Joël LEFEBRE Conseiller municipal de Domérat	M. Michel BRUNNER Maire de Dompierre-sur-Besbre

⇒ **En qualité de représentants de groupements de communes :**

Titulaire	Suppléant
M. François SENNEPIN Vice-président de Vichy Communauté	M. Gilles BERRAT Vice-président de la communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

⇒ **En qualité de représentants des communes comportant un quartier prioritaire
de la politique de la ville :**

Titulaire	Suppléante
M. Fernando NOVAIS Conseiller municipal de Montluçon	Mme Nicole TABUTIN Conseillère municipale de Moulins

⇒ **En qualité de représentants du Conseil Départemental de l'Allier :**

Titulaires	Suppléants
M. André BIDAUD Conseiller départemental du canton de Gannat	M. Bernard POZZOLI Conseiller départemental du canton de Montluçon-4
M. Romain LOPEZ Conseiller départemental du canton de Vichy-2	Mme Anne SAINT-JULIEN Conseillère départementale du canton de Commenty

⇒ **En qualité de représentants du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes :**

Titulaires	Suppléants
Mme Carine BARILLET Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes	M. Didier LINDRON Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes
Mme Stéphanie CARTOUX Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes	Mme Manuela DE CASTRO ALVES Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Article 2 - La Préfète de l'Allier ou son représentant assiste aux réunions de la commission et veille à la cohérence de ses travaux avec ceux de la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics.

Le représentant de La Poste dans le département assiste aux réunions de la commission et en assure le secrétariat.

Article 3 - Seuls les représentants désignés à l'article 1 au titre des collectivités territoriales ou de leurs regroupements participent aux votes.

La commission élit un président en son sein.

Le président de la commission a voix prépondérante.

Article 4 - Il est fait application des articles 2 à 7 du décret n° 2007-448 du 25 mars 2007 modifié, au titre des attributions et du fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale.

Article 5 - Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2378/2021 du 13 octobre 2021 portant composition de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale sont abrogées.

Article 6 - La durée du mandat des membres de la commission est de trois ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 7 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier, la Déléguée aux Relations Territoriales Allier pour le Groupe La Poste et Mesdames et Messieurs les représentants des collectivités ci-dessus désignés sont chargés de l'application du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général

Signé

Olivier MAUREL